



Pour diffusion immédiate

## Gestion intégrée de l'eau par bassin versant : une nouvelle étape importante dans la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau

**Montréal, le 5 mars 2009** - C'est fort positivement qu'a réagi aujourd'hui le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) au dévoilement du plan de redécoupage du Québec méridional en zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant. « Il faut saluer l'engagement et la détermination de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Madame Line Beauchamp, à poursuivre ainsi la démarche de mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau », a souligné le président du RNCREQ, Monsieur Jacques Ruelland. « Cette nouvelle étape permet de poser un jalon de plus en faveur d'une gestion de l'eau qui doit résolument se faire de manière intégrée et concertée », a-t-il ajouté.

Rappelons que les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) se sont toujours faits les promoteurs de ce concept de gestion, notamment à travers les différents mémoires rédigés dans le contexte des consultations sur la gestion forestière ou agricole. Ils ont aussi contribué activement à la mise en place des organismes de gestion par bassin versant (OBV) sur leur territoire respectif, et ils soutiennent toujours leur développement.

C'est dans ce même esprit que les CRE offrent leur entière collaboration pour assurer le succès de la gestion intégrée de l'eau, notamment en mobilisant les forces régionales derrière cet objectif. Il faudra en outre poursuivre la sensibilisation des gestionnaires de ressources, publics ou privés (agriculture, forêt, urbanisation, aménagement du territoire, infrastructures, etc.), afin qu'ils prennent en compte la gestion intégrée par bassin versant dans leurs outils de gestion et de planification du développement, incluant les lois et règlements (MRNF, MAPAQ, MAMROT, MDDEP, municipalités, MRC, CRÉ...).

Le RNCREQ offre aussi tout son appui au gouvernement du Québec en faveur de l'adoption du projet de *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*.

- 30 -

Source :

Isabelle Poyau, coordonnatrice des opérations, RNCREQ

Tél. : 514 861-7022, poste 25

Cell. : 514 237-5323

Courriel : [isabelle.poyau@rncreq.org](mailto:isabelle.poyau@rncreq.org)

Les seize Conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement.